

N/REF : 20/11/2025 11H39 C:003808 I:14376
V/REF : AC/C32402
V/Email reçu le Jeudi 20/11/2025 a 11H39

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BLA
IMMEUBLE : RES BEL RIA -BLA
3/5/7, RUE DE KERDONNERCH
(BAT.A/C)
56550 BELZ

Rennes, le

27 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-001

LOCALISATION : 3 RUE DE KERDONNERCH - LOGEMENT RELOUÉ AU 26/09
LOGEMENT N° 112766, PORTE N°A24, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RÉFIXATION DE LA LAMELLE DE FINITION DU RADIATEUR
Donneur d'ordre : Mme A LE HELLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 26/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RÉPARATION DES LAMELLES DE FINITION RADIATEUR
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 26/11/25 a 16H23 Mme A LE HELLO

FM LGESTION Email envoyé le 21/11/25 a 11H43 MME LE HELLO

21/11 BONJOUR, MERCI DE NOUS INDIQUER SI LE LOGEMENT EST TOUJOURS
VACANT OU NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNÉES DES OCCUPANTS SVP.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	50	50,00		75,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	50	20,00		20,00
TOTAL H.T.					95,00
T.V.A. a 10,00%					9,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.